

Préavis Municipal no 4/2014 AU CONSEIL GÉNÉRAL DE BURTIGNY

Syndic : Marcel Dill

Municipal responsable : Valérie Jeanrenaud

Rapport sur la gestion 2013 au Conseil Général de Burtigny

Au Conseil général de Burtigny

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux articles 93b de la Loi sur les Communes du 28 février 1956, et 88 du Règlement du Conseil Général de Burtigny, la Municipalité soumet à votre approbation sa gestion durant l'année 2013. Le rapport et les comptes ainsi que les tableaux y relatifs ont été acceptés par la Municipalité dans sa séance du 19 mai 2014.
Les comptes, présentés sur document séparé, sont joints en annexe.

- **Pour la gestion de l'exercice 2013, de janvier à juillet, la Municipalité était composée de :**

Administration générale, bâtiments, défense incendie, PCI, police des constructions, pompiers	Marcel DILL
STEP, eaux claires, routes, domaines et éclairage public	Marcel DILL
Forêts, déchets, église, cimetière	Pierre HAUSER
Ecoles, transports, police, RAT et délégation à l'AISE	Muriel ROSSELET
Finances, service social, urbanisme et délégation au Conseil Régional, transports, culture et tourisme	Valérie JEANRENAUD

- **Pour la gestion de l'exercice 2013, d'août à décembre, la Municipalité était composée de :**

Administration générale, bâtiments, domaines
eaux, éclairage public, épuration, routes

Marcel DILL

Déchets, espaces verts, forêts, voirie

Pierre HAUSER

Ecoles, police, petite enfance

Muriel ROSSELET

Défense incendie, PCi, police des constructions, social,
santé publique

Claudio CAIROLI

Finances, urbanisme, Conseil régional,
culture, tourisme

Valérie JEANRENAUD

En 2013, la Municipalité s'est réunie à 52 reprises.

Nombre d'habitants :	Au 31.12.2006 : 306
	Au 31.12.2007 : 321
	Au 31.12.2008 : 335
	Au 31.12.2009 : 326
	Au 31.12.2010 : 337
	Au 31.12.2011 : 345
	Au 31.12.2012 : 355
	Au 31.12.2013 : 357

Préavis présentés en 2013

1. Préavis présentés lors de l'assemblée du 27 juin

1.1. Préavis acceptés par l'assemblée, le 27 juin :

- Préavis 1/2013, Rapport sur la gestion 2012 au CG de Burtigny
- Préavis 2/2013, Programme des Investissements Régionaux (PIR)

1.2. Préavis accepté avec amendement par l'assemblée, le 27 juin

- Préavis 3/ 2013, Désaffectation de 203m² du domaine public n° 10006, ch. de l'Eglise avec vente aux propriétaires riverains

2. Préavis présentés lors de l'assemblée du 3 octobre

2.1. Préavis acceptés par l'assemblée, le 3 octobre

- Préavis 5/2013, Demande de crédit pour l'assainissement des installations de fonctionnement de Thermoréseau
- Préavis 6/2013, Crédit complémentaire pour le Plan d'affectation (PPA) Village et son règlement

2.2. Préavis refusé par l'assemblée, le 3 octobre

- Préavis 4/2013, Arrêté d'imposition pour 2014

3. Préavis présentés lors de l'assemblée du 11 décembre

3.1. Préavis acceptés par l'assemblée, le 11 décembre

- Préavis 7/2013, Budget 2014

3.2. Préavis refusé par l'assemblée, le 11 décembre

- Préavis 8/2013, Règlement communal sur la protection des arbres et des bosquets

Actions importantes de l'année 2013

1. Syndicature

Marcel Dill assure entièrement la fonction de syndic, depuis le début de l'année 2013.

2. Jumelage Burtigny-Pinay

Cette année, les villageois de Pinay se sont déplacés à Burtigny le premier week-end de septembre. Du côté français, le jumelage est un évènement très apprécié avec une participation importante de la population. Il n'en est malheureusement pas de même du côté de Burtigny. Le Gabu peine à motiver les habitants du village et, en août 2013 le Gabu cherchait encore des Matagasses pour accueillir les Pinayons en leurs murs. Le Gabu réfléchit à une nouvelle stratégie susceptible d'encourager les villageois de Burtigny à participer à cet évènement de manière plus active.

3. Auberge communale & Semaine du goût

Pour la troisième année consécutive, l'Auberge communale collabore avec la Semaine du goût en proposant des recettes d'ici et d'ailleurs. Cette action contribue à faire connaître l'Auberge du Lion d'Or hors des frontières du village et du Bassin lémanique.

4. PPA-Village et son règlement

La Municipalité a reçu les seize opposants au projet. Dix personnes ont retiré leur opposition et six opposants les ont maintenues. Dès lors, il appartiendra au Conseil Général de traiter ces dernières lors de la présentation du préavis, prévue d'ici à la seconde moitié de l'année 2014.

En décembre 2013, la Municipalité s'est rendue au Service de l'Aménagement du Territoire pour y remettre tout le dossier et ses annexes, présenter le projet à la préposée et discuter de l'intégration du battoir à la zone village. La préposée a bien entendu la requête de la Municipalité qui demande une certaine souplesse quant aux 15% d'habitants supplémentaires sur les 15 prochaines années.

Pour mener à bien et à terme ce dossier *PPA-Village et son Règlement*, les conseillers ont accepté le complément budgétaire de CHF 125'000.-, demandé par la Municipalité pour poursuivre et clore le projet.

Le coût intermédiaire du projet, au 31 décembre 2013, se chiffre déjà à CHF 215'656.00

5. Conseil régional Nyon (CR)

Plan d'Investissements Régional (PIR)

En juin 2013, le préavis *PIR* (Plan des Investissements Régionaux) a été présenté au Conseil Général (CG) qui l'a accepté. Malheureusement, suite aux votes des communes du district, celui-ci a été refusé. De ce fait, le Conseil Régional (CR) est renvoyé à sa copie afin de proposer un autre mode de financement d'ici à la fin de l'année 2014.

6. Déchets

Cf. commentaires « Comptes par ordre administratif », rubrique 45, page 10.

7. Taux d'imposition 2014

Se référant aux comptes 2012 et au budget 2014, la Municipalité s'inquiète des finances communales car elles présentent un excédent de charges qui s'alourdit. Au vu des prévisions futures, malheureusement aucun signe positif de redressement budgétaire ne s'annonce. Pour couvrir cet excédent de charges, les impôts devraient être relevés d'au moins 13 points. En septembre 2013, il a été proposé au CG une augmentation de moitié, soit 6 points d'impôts, afin de combler partiellement ce déficit. Seuls trois conseillers l'ont acceptée, cinq se sont abstenus et dix-sept l'ont refusée. La Municipalité invite donc les conseillers à étudier les finances communales en détail et d'imaginer ce qu'il adviendra à l'avenir si rien n'est entrepris.

8. Thermoréseau Burtigny SA

Durant l'année 2013, le Conseil d'administration (CA) a travaillé à relever la société pour éviter une faillite. Il a entrepris plusieurs actions dont une augmentation du prix du kWh à 22 cts et des réparations techniques de l'installation devenues nécessaires après six ans de fonctionnement. C'est par rapport à ce dernier point que la Municipalité a sollicité les conseillers avec un préavis de CHF 70'000.- qui a été accepté. Il est à souligner que toutes les réparations de l'installation sont assumées paritairement par les deux actionnaires majoritaires de la société, SEIC et la Commune de Burtigny.

9. Règlement des arbres (zone village)

Le règlement a dû être réactualisé vu que l'ancien règlement datait de la fin des années 80. D'une manière générale, ce type de règlement se renouvelle tous les vingt-cinq ans.

10. Restauration de l'église

La Municipalité a entrepris des démarches pour restaurer l'église et surtout son chœur qui présente des dégâts importants. Elle a invité un conservateur des Monuments et Sites du canton de Vaud à faire un état des lieux. Après une visite in situ, ce dernier a mandaté un expert en restauration du patrimoine bâti qui a remis, fin 2013, un dossier détaillé avec les restaurations à entreprendre, les étapes de travail à respecter et une évaluation des coûts. Il s'agit maintenant, pour la Municipalité, de décider de l'orientation à donner à ce projet.

Contrôle des comptes 2013

Les comptes ont été vérifiés par la fiduciaire Cofirev à Bière, en date du 26 mai 2014. Le rapport est à disposition des conseillers, au bureau de l'Administration communale, aux heures d'ouverture ou sur rendez-vous.

1. Intérêts passifs

Pour rappel, les intérêts passifs sont imputés dans les comptes correspondants, sur la base des dépenses d'investissements et de la dette financière.

Le tableau des intérêts passifs est joint en annexe au fascicule des comptes.

2. Charges et produits, par chapitre

	COMPTES 2013		BUDGET 2013		
		Charges	Produits	Charges	Produits
1.	Administration Générale	265'801.53	25'510.00	266'500.00	21'100.00
2.	Finances	384'028.11	1'248'841.19	126'239.00	952'895.00
3.	Domaines & Bâtiments	250'834.20	287'218.40	305'785.00	315'250.00
4.	Travaux	339'871.65	146'081.35	306'115.00	151'050.00
5.	Instruction publique & Cultes	197'121.95	0.00	199'100.00	0.00
6.	Police	101'578.15	7'801.35	107'963.00	5'000.00
7.	Sécurité sociale	313'019.90	11'747.85	286'955.00	0.00
8.	Services industriels	44'100.70	44'100.70	57'750.00	57'750.00
	TOTAL	1'896'356.19	1'771'300.84	1'656'407.00	1'503'045.00
	EXCEDENT	125'055.35		153'362.00	

Les comptes se clôturent avec un excédent de charges de **CHF 125'055.35**

Les amortissements sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

AMORTISSEMENTS	OBLIGATOIRES	SUPPLÉMENTAIRES	TOTAL
Bâtiments	20'000.00		20'000.00
Zone Artisanale	11'550.00		11'550.00
Eau potable + réservoir	8'000.00		8'000.00
Mise en séparatif	25'000.00		25'000.00
APEC	24'000.00	166'776.10	190'776.10
Réservoir Saugey (2è étape)	5'000.00		5'000.00
Pastorale, conduite eau	5'300.00		5'300.00
TOTAL	98'850.00	166'776.10	265'626.10

1. Administration Générale

10. Autorités

Vacations administratives/ 101.3000.30

D'année en année, le volume de travail augmente pour chacun et certains dossiers impliquent une professionnalisation des tâches qui ne va pas sans formation.

11. Administration

Traitement personnel occasionnel/ 110.3010.20

Cette rubrique se rapporte au travail d'archivage des documents communaux et à l'actualisation du site Internet (règlements, actualités, CG, ...).

12. Service de l'économat

Livres, journaux, imprimés/ 120.3100.20

Un montant de CHF 860.- a été dépensé. Il comprend la destruction de certains documents d'archives. Ce travail a débuté en 2013.

13. Service des intérêts généraux

Honoraires et frais d'expertises/ 140.3180.50

Les procédures de naturalisations ont changé depuis 2012 avec des tâches supplémentaires qui doivent être assumées par les communes. La commune de Burtigny, comme la plupart de celles du district, a engagé un expert en naturalisation pour mener les entretiens et rédiger les rapports.

Au printemps 2013, Thermoréseau a procédé à une évaluation du chauffage à distance (CAD). Monsieur Lucien Keller a été mandaté pour identifier les problèmes, récolter les informations y relatives et les synthétiser dans un rapport.

Pour mener à terme et ne rien laisser au hasard dans la gestion du dossier *PPA-Village et son règlement*, la Municipalité s'est entourée des compétences de son ingénieur-conseil. Celui-ci a été mandaté à participer à des séances importantes et à traiter de points particuliers du dossier, conjointement avec les municipaux.

Le montant de CHF 15'795.35 comprend les honoraires de ces experts.

Remboursement divers de tiers/ 140.4360.20

Plusieurs avis d'enquêtes ont été refacturés, ce qui induit des rentrées financières pour un montant de CHF 1'054.60.

14. Sports

Entretien terrain de sport/ 170.3140.50

L'éclairage de la place de jeux est comprise dans cette rubrique pour une somme de CHF 3'207.50

15. Transports publics

Programme régional des transports publics/ 180.3520.10

La participation de Burtigny, au programme régional des transports publics (CR), s'élève à CHF 11'005.-- soit CHF 31.00/ habitant. Pour rappel, ce montant est fixé pour la législature 2011-2016.

2. Finances

20. Comptabilité générale

Honoraires CoFiRev, fiduciaire sàrl/ 200.3180.50

A la demande de la Municipalité, la fiduciaire CoFiRev à Bière a remis un rapport détaillé sur les comptes communaux pour un montant de CHF 5'000.-.

21. Impôts

Les chiffres budgétés correspondent à la réalité pour les impôts ordinaires. Quant aux impôts extraordinaires, ils sont liés à des situations qui sont imprévisibles.

	Comptes 2013	Budget 2013	Différence	Comptes 2012
Revenus	642'875.15	620'000.00	22'875.05	577'528.40
Fortune	96'348.42	110'000.00	-13'651.58	113'272.37
Impôts Source	8'086.34	15'500.00	-7'413.66	7'837.54
Bénéfice & Capital	27'965.20	8'500.00	19'465.20	38'687.20
Impôt foncier	90'978.30	85'000.00	5'978.30	85'483.70
Droits Mutation	16'337.20	11'000.00	5'337.20	13'102.05
Gains immobiliers	35'070.05	15'000.00	20'070.05	- 13'537.70
Frontaliers	22'500.30	15'000.00	7'500.30	14'153.40
Impôt spécial étrangers	0.00	0.00	0.00	30'612.40
TOTAL	940'160.96	880'000.00	60'160.96	867'139.36

22. Service financier

Fonds de péréquation 2012/ 220.4520.10

Les charges dues à la péréquation 2013, se chiffrent à CHF 156'145.00. Ce montant comprend les acomptes 2013 (CHF 72'887.00) auquel s'ajoute le décompte final 2012, (CHF 83'258.00). Le fonds de réserve (CHF 55'000.00) prévu à cet effet a été utilisé, ce qui ramène le décompte final de 2012 à CHF 28'258.00

Indemnités communale usage du sol/ 220.4110.20

Les revenus se chiffrent à CHF 10'318.25.

Revenu des capitaux du patrimoine administratif/ 220.4240.10

En novembre 2008, les Conseillers ont accepté le préavis 2/11.2008 qui autorisait la Municipalité à vendre la moitié des actions de Romande Energie pour financer une partie des travaux de raccordement à l'APEC. Ces actions ont été vendues à fin décembre 2013 pour un montant de CHF 170'776.10 ce qui représente une plus-value de CHF 166'776.10.

3. Domaines et bâtiments

31. Terrains

Droits de superficie ZA/ 310.4230.20 et 310.4230.21

Les droits de superficie de la Zone Artisanale, les fermages et les terrains communaux ont rapporté un total de CHF 44'286.70.

32. Forêts

Les comptes se clôturent avec un excédent de charges de CHF 37'851.30. Le montant annoncé au budget 2013 n'a été que partiellement réalisé, ceci par mesures d'économie:

1. soins culturaux (CHF 20'000.- budgétés et CHF 448.00 dépensés). La Municipalité, pour réduire les coûts compris dans cette rubrique, a ajouté la réalisation de soins culturaux sur le cahier des charges de l'employé communal, sans en modifier le salaire.
2. La vente de bois escomptée pour 2013 (CHF 99'200.00) ne s'est pas réalisée comme souhaitée puisque la commune a reçu un montant de CHF 74'416.45.
3. La subvention du canton pour le soin aux jeunes peuplements se monte à CHF 330.70. Ceci s'explique par le peu de mandats donnés aux entreprises forestières puisque certains travaux ont été réalisés à l'interne de la commune (Cf. pt 1-) et par les mesures d'économie reportées sur les travaux en forêt.

35. Bâtiments communaux

351. Auberge communale

Entretien du bâtiment/ 351.3150.30

La somme de CHF 4'023.00 comprend l'éclairage de la nouvelle enseigne posée en 2012 ainsi que la réparation des installations de froid.

352. Ancienne Poste

Entretien du bâtiment/ 354.3140.10

CHF 10'960.00 correspond aux travaux urgents qui ont dû être réalisés comme la remise en état de la cheminée, le remplacement de la porte d'entrée principale suite à une tentative de cambriolage ainsi que l'achat et la réparation des stores en toile pour les balcons.

4. Travaux

42. Service de l'urbanisme

Honoraires divers/ 420.3180.50

Cette rubrique comprend les honoraires pour l'immatriculation du Registre foncier.

43. Routes

Entretien du réseau routier/ 430.3140.20

Afin d'éviter le parcage sauvage autour du battoir, des places de parking délimitées ont été créées pour un montant de CHF 21'938.60. Puis, le chemin conduisant à la STEP a subi des travaux indispensables pour un montant de CHF 21'203.40 et enfin, de nouveaux revêtements ont été appliqués sur certaines rues du village pour une somme de CHF 12'993.80.

44. Parcs, promenades et cimetière

440. Parcs et promenades

Pour ce chapitre, les charges se montent à CHF 21'266.70. Il est à rappeler aux conseillers que la commune s'est dotée d'un nouveau tracteur. Ce dernier a été assuré pour un montant annuel de CHF 367.70.

45. Ordures ménagères et décharge

Suite à la mise en place de la taxe au sac, un premier bilan peut être établi. Comparé aux comptes de l'année 2012, les charges ont diminué de CHF 9'400.-. Cette différence est due aux usagers qui paient leurs sacs - poubelles et, de ce fait qui trient mieux leurs déchets. Le retour des ventes de sacs se monte à CHF 20'063.20, les recettes relatives aux taxes forfaitaires s'élèvent à CHF 35'355.70 et, les ventes de papier, carton, verre et ferraille correspondent à un revenu de CHF 3'372.55. Une attribution au fonds de réserve de CHF 7'349.35 a été comptabilisée, afin d'équilibrer ce chapitre.

5. Instruction publique et cultes

Le budget de l'AISE 2013 se chiffrait à 4'588'117.33. Les charges totales pour l'exercice 2013 s'élèvent à 4'741'269.-

Selon un recensement effectué en août et en décembre 2013, l'effectif des élèves de Burtigny est le suivant :

Nombre d'élèves au primaire : 28

Nombre d'élèves au secondaire : 19

Total : 47 élèves

Année	Coût de l'élève primaire	Différence en %	Coût de l'élève secondaire	Différence en %
2010	CHF 2'929.70		CHF 4'694.60	
2011	CHF 2'844.05	-2.92%	CHF 4'395.01	- 6.38%
2012	CHF 2'949.90	+ 3.72%	CHF 4'657.13	+ 5.97%
2013	CHF 2'962.09	+ 0.41%	CHF 4'314.42	- 7.35%

Etablissement de l'Esplanade - charges pour la commune :

Primaire : CHF 81'903.50 (en 2012, 26 élèves : CHF 76'733,25)

Secondaire : CHF 88'758.90 (en 2012, 13 élèves : CHF 85'135,70)

Les frais de transport scolaire pour l'AISE en 2013 se montent à CHF 863'644.85. Pour la commune de Burtigny, il s'agit d'un montant de CHF 35'596.35.

Le compte de fonctionnement de l'AISE présente une baisse des charges de l'ordre de -1.3% par rapport au budget 2013 ainsi que des rentrées effectives supérieures à celles budgétées. Ceci a pour effet une participation communale inférieure au budget et un remboursement sur les acomptes versés de CHF 10'685.20 pour Burtigny.

53. Enseignement spécialisé

Ecoles de musique/ 530.3520.30

La participation communale pour 2013 est de CHF 5.50/habitant soit un total de CHF 1'952.50

56. Service médical et dentaire

Indemnités/ Soins versés à clinique dentaire/ 560.3520.40

La participation de Burtigny s'élève à CHF 4.25/habitant. Pour l'année 2013, la contribution globale est de CHF 1'508.75.

7. Sécurité sociale

71. Service social

Aides et subventions à institutions privées/ 710.3650.40

La participation de la Commune de Burtigny au service social comprend :

ARAS Nyon (Association régionale pour l'action sociale, District de Nyon), CHF 19.05/habitant en 2013, remboursement d'excédent 2012 CHF 1579.75. CHF 16.40/habitant en 2012 (CHF 15.75/habitant en 2011)

AVASAD Nyon (Association vaudoise d'aide et de soins à domicile), CHF 107.95/habitant en 2013, CHF 103.90/habitant en 2012. (CHF 97.30/habitant en 2011).

Espace prévention CHF 2.00/habitant.

FAJE (Fondation pour l'accueil de jour des enfants) CHF 5.00/habitant.

Réseau d'Accueil des Toblerones (RAT)/ 710.3650.60

L'exercice 2013 du RAT a été marqué par une progression régulière. Le nombre d'heures d'accueil a augmenté de 7% soit 1'116'000 heures d'accueil pour un total de 1359 enfants placés dans les différentes structures.

Ce sont 9 enfants de Burtigny qui ont été inscrits au sein du RAT et la participation de la commune aux frais de garde se monte à CHF 54'400.00 soit environ CHF 7'700.- de plus que budgétés. La différence provient du fait que la « consommation d'accueil » en termes de nombre d'enfants ainsi que les heures fréquentées évoluent en tout temps et la capacité financière des parents d'enfants inscrits dans les structures impacte directement sur les contributions communales. A cette somme se rajoute la facture de l'Inter-réseaux pour un montant de CHF 24'680.- (compléments 2011 et 2012 reçus avec beaucoup de retard)

Pour rappel, la part des communes se compose de trois éléments :

1. La participation aux frais administratifs proportionnellement au nombre d'habitants,
2. La participation pour les enfants de la commune placés dans la structure,
3. La participation pour les enfants placés dans un autre réseau. Conformément aux statuts, les communes prennent en charge la différence entre le tarif facturé aux parents et le prix de revient moyen pour une prestation d'accueil.

Suite au bouclage des comptes et à la perspective de la facture 2013 très importante, la Commune a interpellé le comité directeur du RAT plusieurs fois lors des Conseils Intercommunaux ainsi que par courrier afin qu'il trouve à très brève échéance un nouveau moyen de facturation et, de respecter la participation de 40% pour la Commune et 60% pour les parents.

72. Prévoyance sociale cantonale

Participation à des charges cantonales/ 720.3510.30

Remboursement facture sociale/ 720.4510.30

Le calcul final de la facture sociale et de la péréquation 2013 sera effectué par le canton lorsque toutes les communes auront clôturé leurs comptes. Celui-ci sera communiqué en automne 2014 et les éventuelles différences seront portées en compte dans l'exercice 2014.

Les acomptes de la facture sociale 2013, se montent à CHF 182'815.00. Le montant remboursé par l'Etat de Vaud sur le décompte 2012 est de CHF 11'747.85.

Bilan

La Commune clôture ses comptes 2013 comme suit :

Charges :	CHF	1'896'356.19
Revenus :	CHF	1'771'300.84
Charges, excédent:	CHF	125'055.35 après amortissements et utilisation des fonds de réserve.

Résumé et Conclusion

Le résultat après les amortissements obligatoires et l'utilisation des fonds de réserve présente un excédent de charges de CHF 125'055.35. Malgré une gestion extrêmement serrée des dépenses, les finances communales ne couvrent pas les charges courantes de fonctionnement. Le résultat positif avant amortissements et utilisation des fonds de réserve est dû principalement à la vente des actions de Romande Energie. Sur cette base et sans la vente de ces actions, le déficit se monterait à CHF 124'839.90. Le constat financier est donc le suivant : les charges augmentent chaque année et, malheureusement aucune prévision positive, interne ou externe, ne peut être envisagée pour le futur. La Municipalité remercie les conseillers de bien vouloir prendre leurs responsabilités en étudiant attentivement les finances communales et en imaginant des solutions qui pourraient assainir les finances de Burtigny.

La Municipalité remercie tout particulièrement Monsieur Marcel Dill pour son engagement dans sa fonction de syndic ainsi que pour son travail au service de la commune. Elle remercie également tous les membres du Bureau, des Commissions, du Conseil général et du Gabu pour leur investissement et leur collaboration constructive.

La Municipalité tient également à témoigner toute sa gratitude à Madame Brigitte Tille pour sa collaboration toujours positive, sa gestion professionnelle de la bourse communale et pour son soutien inconditionnel aux municipaux. Brigitte Tille a quitté sa fonction de Boursière au 31 mai 2014, la Municipalité lui souhaite beaucoup de plaisir dans sa nouvelle vie.

Au terme de ce rapport de gestion 2013, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante

Le Conseil général de la Commune de Burtigny

- Vu le rapport sur la gestion 2013 de la Municipalité
- Ouï le rapport de la Commission de gestion
- Attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour
- Décide d'approuver les comptes et le bilan tels que présentés
- Accepte de donner décharge à la Municipalité et à la Boursière pour les comptes et la gestion de l'année 2013

Au nom de la Municipalité de Burtigny

Le Syndic :



Marcel Dill



La Secrétaire :



Verena Troxler